

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

Allianz Home

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 760.000€
Siège social : 1 Cours Michelet - CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex
897 625 596 RCS Nanterre

AVIS DE CONVOCAION

Les associés de la Société Civile de Placement Immobilier **Allianz Home** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **jeudi 22 juin 2023 à 14h30** sur première convocation, **au siège d'Allianz Immovalor – 1 cours Michelet – case courrier S1601 – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE,**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Rapport de la société de gestion et du Conseil de surveillance,
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 214 -106 du Code monétaire et financier et approbation, le cas échéant, desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat,
- Approbation des valeurs comptable, de réalisation, et de reconstitution de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le conseil de surveillance, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de 5.893,65 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier en prend acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale Ordinaire décide l'affectation du résultat suivante :

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de	5.893,65 €
Qui, diminué d'un report à nouveau déficitaire antérieur de	-
	31.175,91 €

Donne un résultat à affecter de - 25.282,26 €

Qui, sera affecté comme suit :

- Au titre du report à nouveau à concurrence de - 25.282,26 €

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2022, telle qu'elle lui est présentée et qui s'élève à 183,30 € par part.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2021, telle qu'elle lui est présentée et qui s'élève à 176,45 € par part.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2021, telle qu'elle lui est présentée et qui s'élève à 201,03 € par part.

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil de surveillance décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2023.

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le **22 juin 2023** ne pourrait pas délibérer, faute de quorum requis (25% du capital social pour l'assemblée générale ordinaire et 50% du capital social pour l'assemblée générale extraordinaire), la présente vaudra convocation pour une seconde assemblée générale qui se réunira sur le même ordre du jour le :

**Jeudi 29 juin 2023 à 15h qui se tiendra au siège d'Allianz Immovalor
– 1 cours Michelet – Case Courrier S1601 – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE**